

VOIES ET MOYENS—*Suite.*EXPOSE BUDGETAIRE—*Suite.**M. Loggie*—*Suite.*

lier—1941; proportion en Canada n'est pas raisonnable—1941; perception de cette taxe sera accompagnée de grandes difficultés—1941; ceux qui auront dans l'idée que le Gouvernement n'a pas traité leurs compagnies avec équité comparativement à d'autres firmes se feront certainement tirer l'oreille avant de se décider à acquiescer ce nouvel impôt—1941.

M. Lalor—L'écart de 3 p. 100 est légitime—1943; les avantages d'une compagnie à responsabilité limitée sont certainement considérables—1943; celui qui fait partie d'une de ces compagnies n'est responsable que jusqu'à concurrence de la somme engagée et le reste de son actif est entièrement à l'abri—1943; les directeurs et les actionnaires ne sont pas endosseurs individuellement—1943; les actionnaires ne sont jamais appelés à donner leur endossement—1943; dans le cas d'une société ou d'un particulier, l'emprunteur est responsable de toute la somme empruntée et son capital, de même que tous ses autres biens, est engagé—1943.

M. Hughes (King, I.P.-E.)—Atteindre le plus grand nombre de ceux qui devraient être taxés—1943; entremetteurs ont réalisé des bénéfices—1943; c'est bien cette catégorie de personnes que l'impôt devrait atteindre—1943; injuste de les exempter de l'impôt si leurs bénéfices dépassent 10 p. 100—1943.

Sir Thomas White—Un article couvre les cas des particuliers qui ont agi comme entremetteurs et fait de gros profits—1943; la loi, il va sans dire, n'atteindra pas les entremetteurs dans les petites affaires—1943.

Hon. G. P. Graham—Après la guerre, cet essor artificiel dans les affaires disparaîtra, et les petites compagnies devront voir à leurs affaires ordinaires—1946; beaucoup de ces compagnies moins considérables auront besoin d'une partie appréciable de leurs profits pour continuer leurs opérations durant la période de réajustement—1946; à moins qu'on n'alloue à ces compagnies moins importantes une réserve assez forte, plusieurs d'entre elles seront en déconfiture après la guerre et elles imputeront le fait à cette taxe—1946.

*M. McCre*a—Système a pour résultat de fermer la porte à des capitaux qui sans cela entreraient au pays—1949; aussitôt qu'ils verront que nous imposons une taxe de 25 p. 100 sur le rendement de leurs capitaux, les capitalistes s'adresseront ailleurs—1950; l'impôt devrait être réparti de façon à tomber également sur tous les citoyens—1950.

M. Nickle—Trois systèmes possibles—1951; taxer les dépenses—1951; taxer la propriété—1951; taxer le revenu—1951; l'an dernier il a été proposé d'augmenter le tarif sur toute la ligne—1951; libéraux se sont insurgés contre cette augmentation—1951; gouvernement d'Ontario a taxé la propriété—1951; violente critique à laquelle le Gouvernement fut en butte—1951; cette année c'est un impôt sur le

VOIES ET MOYENS—*Suite.*EXPOSE BUDGETAIRE—*Suite.**M. Nickle*—*Suite.*

revenu—1952; un impôt qu'auront à payer ceux qui peuvent payer, ceux qui font de l'argent directement ou indirectement avec la guerre—1952; l'homme qui peut payer est celui qui doit payer—1952; que c'est le riche qui doit payer pour maintenir la guerre, et c'est là le sentiment général au pays—1952.

M. Macdonald (Pictou)—Dans le cours de l'automne dernier, par tout le Canada en général, un grand nombre d'entreprises ont été lancées et elles sont à la veille d'être commanditées par des capitalistes étrangers—1954; mais cette fois, je le crains fort, cette taxe va mettre un sérieux obstacle sur le chemin de toutes ces compagnies en voie d'organisation—1954; la politique que le Gouvernement a annoncée il y a environ un mois, a eu pour résultat immédiat de décourager absolument toute tentative de lancer des entreprises industrielles de cette nature-là—1954.

Sir Thomas White—Cet impôt n'est que temporaire—1956; est fort improbable qu'une entreprise puisse être lancée d'ici à quelques mois et réalise, avant l'abolition de cet impôt, des profits nets assez considérables pour que l'impôt que nous proposons de prélever puisse compromettre le succès de l'entreprise en question—1956; la guerre ne peut pas se prolonger indéfiniment—1956; si elle devait durer encore deux ou trois ans, la civilisation disparaîtrait de la terre et les ressources économiques de l'univers seraient complètement épuisées—1956; la paix sera imposée par le côté qui armera sa supériorité en ressources, en hommes, en munitions et en argent—1956; Gouvernement est certain de la victoire et n'épargnera rien pour l'assurer—1956.

M. Turriff—Gouvernement devrait pratiquer l'économie—1964; faire en sorte que les taxes soient réparties entre les citoyens qui ont de l'argent—1964; plusieurs millionnaires à Ottawa et ailleurs qui ont des revenus de plus de \$100,000 par année ne paient pas de taxe spéciale de guerre—1964; c'est le commerçant qui lutte pour vivre que l'on taxe—1964.

M. Green—Budget frappe assez lourdement la classe que nous voulons atteindre—1964; ceux qui sont en état d'acquiescer ces impôts—1964; entreprises minières ont droit à plus de considération que les sociétés commerciales ordinaires—1965; Gouvernement a préparé son budget en conséquence et la mesure proposée est acceptable à tous les mineurs du Canada—1965; pas une seule de ces compagnies ne veut se soustraire complètement à la taxe imposée pour les fins de la guerre—1965; grand conflit est avantageux à l'industrie minière au Canada—1965; a fait augmenter le prix des produits miniers—1965; a fait voir la nécessité d'affiner notre minéral dans les limites de notre propre pays—1965.

M. Thompson (Yukon)—L'industrie minière vient en seconde place dans les grandes industries du Canada—1970; fournit plus de trafic à nos chemins de